



**Syndicat National de l'Enseignement  
Technique Agricole Public**

**Représentant.es des personnels Administratifs,  
Techniques, de Laboratoire et de Santé**

**Monsieur le Ministre de l'Agriculture et Julien  
Denormandie**

Le 21 janvier 2022

Monsieur le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation,

Dans les établissements de l'enseignement technique et supérieur, les personnels administratifs, techniques, de laboratoire et de santé (ATLS), partie intégrante de la communauté éducative, sont des rouages essentiels au bon fonctionnement de ces établissements. De la préparation des TP de sciences aux interventions sur les systèmes d'information des établissements, au contact des élèves et étudiant.es dans les services vie scolaire et dans les CDI mais aussi en charge de la gestion des dossiers administratifs souvent complexes (RH, examens, stages, inscriptions, ...) ou encore en première ligne depuis la crise sanitaire en tant que personnels de santé.

Le travail des personnels ATLS mérite d'être pleinement reconnu.

Depuis 2017, force est de constater qu'ils.elles ont été davantage vu.es comme des agent.es exerçant des "fonctions supports" et des variables d'ajustement !

A ce titre, la question de la dotation des EPLEFPA en personnels ATLS constitue un enjeu important. Les notes de services sur les dotations d'objectif doivent être respectées par notre administration et pas seulement par des redéploiements de postes mais des créations nettes ! L'annexe sur le calcul de ces dotations d'objectifs doit être intégrée dans la note de service DGER/SDEDC/2016-124 16/02/2016, pour disposer d'un véritable état des lieux des personnels de catégorie B et C dans les EPLEFPA en lien avec leur statut et les missions qu'ils.elles réalisent.

Pour le SNETAP-FSU, il faut que ces personnels soient mieux reconnus, que leur carrière soit valorisée à la hauteur de leur investissement et enfin que leur nombre soit suffisant. Trop de postes restent vacants ou sont pourvus par des personnels extérieurs au MAA par manque d'attractivité ou d'ouvertures de concours insuffisantes.

Pour le SNETAP-FSU, la dotation en personnel ATLS doit atteindre un niveau permettant à l'appareil de formation de répondre à ses missions du service public et dans le respect des conditions de travail des agent.es.

L'ouverture de concours au compte goutte dans certains corps entraîne une paralysie : mobilité réduite et des perspectives d'évolution de carrière presque égales à zéro...

Et quand dans certains corps, un concours est ouvert, c'est la gestion des affectations et du suivi de l'année de stage qui est traitée de façon plus que légère par notre administration.

À ce titre, l'exemple des collègues TFR vie scolaire stagiaires est un cas d'école :

- Ils.elles ont réussi leur concours à l'automne 2020 et ont été affecté.es en février 2021 pour la plupart dans les établissements, pas simple pour un.e agent.e d'intégrer une communauté éducative en cours d'année scolaire, sans parler de la désorganisation des services vie scolaire des établissements...

- L'administration avait publié une liste de postes qu'elle n'a pas respectée.

- Interrogeant d'abord l'administration lors de la CAP du 11 décembre 2020, la DGER a confirmé un planning de trois fois une semaine en 2021, qu'une semaine serait commune avec les CPE stagiaires à l'ENSFEA de Toulouse et qu'un tutorat serait mis en place à compter de septembre 2021.

- La rentrée s'est faite sans qu'aucun des engagements ne soit mis en œuvre.

- Le SNETAP-FSU a saisi le service des ressources humaines, la DGER et l'inspection à plusieurs reprises pour enfin qu'une réponse soit donnée aux TFR Vie scolaire stagiaires : les formations et le tutorat vont débuter en... janvier 2022, soit moins d'un mois avant la fin de l'année de stage pour certain.es collègues... La note de service mettant en œuvre cette formation est truffée d'imprécisions et de coquilles.

Voilà un exemple peu glorieux sur la façon dont notre ministère traite les personnels ATLS !

Nous regrettons une gestion des ressources humaines « hors sol » qui ne prend pas en compte l'intérêt des agent.es et qui n'aide pas au renforcement du service public.

Nous demandons, à l'image des concours des enseignant.es, qu'une programmation sur 3 années des concours et des postes dans les établissements scolaires soit mise en place donnant ainsi des perspectives de titularisation aux agent.es contractuel.les en particulier.

Il est urgent de revaloriser les grilles indiciaires afin d'augmenter le pouvoir d'achat des agent.es et ainsi rendre plus attractif les métiers du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Dans ce contexte, l'indemnité "inflation" de 100 € ne répond en rien à la réalité de l'envolée des prix sur beaucoup de produits de première nécessité, l'inflation de 3% prévue entre 2021 et 2022 représente une perte de pouvoir d'achat de 60 € net par mois. Enfin, l'effet de seuil de cette prime fixé à 2000 € est perçu comme profondément inégalitaire, un agent payé 1999€ net percevra la prime alors qu'un agent qui touche 2001 € n'aura le droit à rien.

**Pour toutes ces raisons, monsieur le Ministre, le SNETAP-FSU revendique pour les personnels ATLS :**

- Que les ATLS, tout comme les autres agent.es, ne souffrent pas de la politique de réduction des postes actuellement conduite par le ministère et que les établissements soient dotés en personnels ATLS à hauteur des dotations d'objectif ;

- Que des concours soient régulièrement organisés, qu'une programmation pluriannuelle soit mise en place ainsi qu'une véritable formation de titularisation ;

- Une hausse de la rémunération par la révision des grilles indiciaires, l'augmentation de la valeur du point d'indice, le transfert des primes en point ;

- Qu'un plan massif de requalification des personnels de catégorie C en B soit déployé afin de faire cesser le cynisme qui consiste à utiliser les compétences de nombreux collègues de catégorie C pour des fonctions de catégorie B.

Nous vous demandons donc, Monsieur le Ministre, de prendre la mesure de la situation et d'entendre les revendications des personnels Administratifs, Techniciens, personnel de Laboratoire et de Santé (ATLS) qui seront mobilisé.es et présent.es dans l'action le 27 janvier pour revendiquer une réelle ambition de notre ministère pour ses agent.es.

Dans l'attente, de mesures volontaristes pour les corps que nous représentons, veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

**Les représentants des  
personnels Administratifs,  
Techniques, de Laboratoire et de  
Santé du SNETAP-FSU.**

Caroline Brukhanoff, Corine  
Lorrai et Christophe  
Jeanblanc

Géraldine Delord et Rose-  
Marie Marques

Frédéric Chauvet

Isabelle Chomienne et  
Caroline Robert

**Adjointes administratifs**

**Attaché  
d'administration**

**Infirmières**

**Secrétaires administratifs**

Youri Meignan et Marie Pierre  
Monteil

Samir Mezdour

Régis Charpentier, Nicolas Geneste,  
Anne Sophie Rousseau,  
Gaël Voisin

**Personnels de la filière Formation Recherche**